

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 80 Français 3			
Ancien Code	PEIM3B80PP	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEDB3800		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte David GORET (david.goret@helha.be) HELHa Campus Mons Marie-Françoise DESCHAMPS (deschampsfmf@helha.be) HELHa Gosselies Brigitte BRION (brigitte.brion@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Marie DUMONT (marie.dumont@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à préparer l'étudiant, d'un point de vue théorique et didactique, à aborder l'étude du français avec ses futurs élèves du primaire.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
 - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'appropriier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de décrire, d'expliquer, d'expérimenter et d'argumenter des dispositifs didactiques.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM3B80PPA Français 45 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM3B80PPA Français 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05

Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Français			
Ancien Code	22_PEIM3B80PPA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	ZEDB3801		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marie DUMONT (marie.dumont@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à préparer l'étudiant, d'un point de vue théorique et didactique, à aborder l'étude du français avec ses futurs élèves du primaire.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'unité d'enseignement vise à développer les compétences suivantes :

- 4. Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover;
- 4.1. Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle;
- 5. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement;
- 5.1. Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde;
- 5.2. S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques;
- 5.3. Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées;
- 5.4. Établir des liens entre les différents savoirs (y compris les référentiels et programmes) pour construire une action réfléchie.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Approfondissement du travail entamé en deuxième année ;
- Travail de réflexion sur des apprentissages plus spécifiques tels que l'apprentissage initial de la lecture et de l'écriture, ou l'apprentissage du vocabulaire chez les élèves de l'enseignement primaire.

L'enseignant s'octroie le droit d'ajouter et/ou supprimer des concepts en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

- a. En présentiel: mise en oeuvre et/ou analyse de dispositifs didactiques pour en dégager les principaux concepts théoriques.

b. En autonomie: classe inversée dans le but d'approfondir la compréhension des concepts théoriques vus au cours et élargir son champ de connaissances (lectures, conférences, visionnage de vidéos ...)

Dispositifs d'aide à la réussite

Disponibilité de l'enseignante (réponses aux questions des étudiants, exercices supplémentaires...)

Sources et références

- Calkins, L. (2020). *L'atelier de lecture, fondements et pratiques*. Montréal : Chenelière Education.
- Calkins, L. (2020). *L'atelier d'écriture, fondements et pratiques*. Montréal : Chenelière Education
- Diller, D. (2010). *Les centre de littératie. Susciter l'engagement des élèves en lecture, en écriture et en communication orale*. Montréal : Chenelière Education
- Goigoux, R., & al. (2016). *Lire et écrire. Rapport de recherche. Étude de l'influence des pratiques d'enseignement de la lecture et de l'écriture sur la qualité des premiers apprentissages*. Institut français de l'éducation
- Jager Adams M., Foorman B., Lundberg I. & Beeler T. (2000). *Conscience phonologique*. Chenelière/Didactique.
- Montésintos-Gelet, I. & Morin, M.-F. (2006). *Les orthographes approchées. Une démarche pour soutenir l'appropriation de l'écrit au préscolaire et au primaire*. Montréal : Chenelière Education
- Ouzoulias, A. (2014). *Lecture, écriture. Quatre chantiers prioritaires pour la réussite*. Paris : Retz
- www.projetvole.org

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours et supports en ligne

4. Modalités d'évaluation

Principe

Une évaluation partielle orale (50%) est proposée à la session de janvier. Un examen oral est prévu pour juin.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Evo	50	Exo	50	Exo	100

Evo = Évaluation orale, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).